

COVID-19

Information à la population de Lanaudière

Joliette, le 24 mars 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite informer la population des récentes informations en lien avec la situation de la COVID-19 dans la région de Lanaudière. Les équipes du réseau de la santé et des services sociaux lanaudois sont mobilisées et mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins de la population et assurer sa sécurité.

Actions de la Direction de santé publique de Lanaudière

Les équipes du CISSS de Lanaudière et de sa Direction de santé publique (DSPublique) sont en mode préparation et action, et ce, depuis plusieurs semaines. L'ensemble des directions du CISSS participent à l'effort collectif pour gérer cette situation. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier tout le personnel de l'établissement qui fournit un effort colossal et exceptionnel dans les circonstances.

Comme vous le savez, les personnes âgées, et tout particulièrement celles de plus de 70 ans ainsi que celles présentant des maladies chroniques, sont plus vulnérables à la COVID-19. Il faut donc, comme le soulignent nos hauts dirigeants, être très vigilants à leur endroit et en prendre soin. C'est d'ailleurs dans cette optique que le CISSS de Lanaudière coordonne ses activités face au coronavirus COVID-19.

L'intervention de la santé publique auprès de chaque cas confirmé de COVID-19 consiste à communiquer avec la personne infectée afin de faire l'enquête nécessaire pour retracer ses contacts étroits et leur donner les consignes recommandées, notamment l'isolement au domicile, la surveillance des symptômes (que suit la DSPublique de façon régulière durant la période d'incubation) et la référence pour un test diagnostique si des symptômes se manifestent. L'explication des mesures d'hygiène à respecter est également rappelée. Enfin, un lien est fait avec les milieux de soins pour y retracer les contacts à ce niveau.

Résidence EVA

Relativement à l'éclosion survenue dans une résidence pour aînés de la région, le 16 mars dernier, la DSPublique a reçu la déclaration du premier cas et un premier niveau de mesure a immédiatement été mis en place. Cette personne n'avait pas voyagé, mais avait été en contact avec des personnes qui avaient voyagé à l'étranger et qui se sont avérées par la suite être positives à la COVID-19. Les personnes identifiées comme contacts étroits ont reçu les recommandations d'isolement.

Toutefois, étant donné la déclaration ultérieure d'autres cas à cette résidence, la DSPublique a émis au responsable des lieux des consignes plus strictes, telles l'isolement des résidents à leur appartement et la surveillance des symptômes chez les travailleurs. Des agents de sécurité sont d'ailleurs sur place afin de faire respecter ces consignes.

Soulignons que samedi le 21 mars, les résidents ont reçu une première lettre de la DSPublique les informant de la directive de confinement obligatoire et leur indiquant les consignes à suivre. Le 23 mars, une deuxième lettre leur a été acheminée. Celle-ci répond aux questions qui ont été soulevées par certains d'entre eux auprès de l'équipe psychosociale.

Soulignons que la DSPublique communique chaque jour avec les résidents pour vérifier si des symptômes se manifestent et un support psychosocial est aussi offert.

Il est important de rappeler que les tests de dépistage à tous les résidents ne sont pas requis puisqu'ils ne sont indiqués qu'en présence de symptômes. Les informations concrètes du nombre de personnes hospitalisées avec un test positif ne peuvent être données, et ce, en respect de la confidentialité.

La collaboration des personnes suivies par la DSPublique dans le respect des directives et recommandations émises est demandée.

Informations en lien avec la situation de la COVID-19

Dans Lanaudière, 50 cas¹ de COVID-19 ont été confirmés. Parmi ceux-ci, on compte 53 % des cas au nord de la région et 47 % au sud et 30 % des cas confirmés sont âgés de plus de 70 ans. À cet égard et comme nous l'avons mentionné plus tôt, chaque personne qui reçoit un test positif de la COVID-19 est jointe par la Direction de santé publique afin de déterminer les contacts qu'elle a eus pour permettre à la Direction de santé publique d'enclencher l'enquête auprès de ces personnes et leur donner les recommandations requises. Il est important de préciser que l'identité de la personne, son lieu de résidence ou de travail ne seront pas communiqués, en respect de la confidentialité. Advenant le cas où une situation nécessiterait une recherche de contacts dans un milieu communautaire, la Direction de santé publique pourrait procéder autrement et l'information sera transmise aux groupes concernés ou à la population

Les nouveaux cas confirmés sont annoncés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/>.

Nous vous invitons à suivre l'évolution de la situation en consultant cette source formelle d'information.

Mesures mises en place dans la région

Cliniques désignées COVID-19

Deux cliniques désignées COVID-19 sont accessibles sur notre territoire. La première est ouverte depuis le 16 mars et est située dans la région de Joliette. La deuxième est ouverte depuis le 18 mars dans le secteur de Terrebonne. Rappelons que ces cliniques désignées sont accessibles sur rendez-vous seulement. La clientèle présentant des symptômes y est référée après évaluation par les professionnels de la santé de la ligne

¹ <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/>

Info-Coronavirus (1 877 644-4545). À compter d'aujourd'hui, le nombre de tests de dépistages réalisés quotidiennement est augmenté dans ces deux cliniques.

Deux unités d'hospitalisation COVID-19

Le CISSS a mis en place deux unités d'hospitalisation pour accueillir les personnes en attente d'un résultat en raison de la COVID-19. Ces nouvelles unités sont opérationnelles. Pour le moment, les personnes recevant une confirmation de diagnostic COVID-19 nécessitant une hospitalisation sont transférées dans un des centres désignés.

Offre de service du CISSS ajustée

- Les rendez-vous en cliniques externes sont maintenus. Une distance sécuritaire de deux mètres entre les personnes est maintenant recommandée dans les salles d'attente. Cette mesure s'applique d'ailleurs en tout temps. Advenant le report de certains rendez-vous, la clientèle sera informée par téléphone par un membre de notre équipe.
- Les chirurgies électives sont annulées. Cette décision a été prise afin de répondre à des patients atteints de la COVID-19 qui nécessiteraient une hospitalisation, pour préserver les équipements de protection individuelle et diminuer la pression de la demande sur les banques de sang.
- Le service de prélèvements est maintenant exclusivement sur rendez-vous dans tous les CLSC de la région. Le service sans rendez-vous est temporairement suspendu. Seules les personnes nécessitant des prélèvements urgents ou essentiels pour un suivi médical immédiat (ajustement de médication ou de traitement) peuvent obtenir un rendez-vous. Les prélèvements non urgents (par exemple un bilan sanguin de routine) devront être reportés. Pour prendre rendez-vous, les personnes doivent communiquer auprès de leur CLSC. La population est invitée à consulter le site Web du CISSS pour obtenir les coordonnées.

Visites interdites dans les CHSLD, les hôpitaux et les différentes ressources d'hébergement pour les personnes âgées

Nous rappelons que suivant les directives ministérielles, les visiteurs ne sont pas admis dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires et de type familial, dans les résidences privées pour aînés et dans les centres de réadaptation. Cette mesure est prise de façon préventive afin de limiter les risques de propagation de la COVID-19. Cependant, des exceptions s'appliquent pour des motifs humanitaires.

Personnel supplémentaire dans les CHSLD et mécanismes de communication

En cette période de pandémie, le CISSS déploie des moyens pour faciliter les liens entre les résidents et leurs proches. Plusieurs modalités et mécanismes de communication ont été ajoutés afin que les résidents de nos CHSLD puissent continuer d'être en contact avec leur proche. Des iPad seront à la disposition des résidents au cours des prochains jours pour communiquer avec leur proche. Également, des intervenants se sont ajoutés à l'équipe régulière pour offrir du soutien et accompagner les résidents durant cette période difficile. En effet, certains secteurs ont suspendu

leurs activités jugées non essentielles, ce qui a permis d'assigner du personnel en soutien à d'autres secteurs touchés directement ou indirectement par la pandémie, dont les CHSLD.

Je contribue

Toute personne ayant de l'expérience ou une formation en santé ou services sociaux et qui souhaite apporter son aide quant à la situation liée à la propagation de la COVID-19 dans Lanaudière est invitée à remplir le formulaire à cet égard à l'adresse suivante : <https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription.aspx>. Plusieurs personnes ont déjà manifesté leur intérêt et nous les en remercions.

Informations à l'intention de nos partenaires

Nous avons créé une section avec les outils en lien avec la COVID-19 sur notre site Web pour toute organisation qui voudrait s'en prévaloir. Nos partenaires sont invités à consulter la page *Coronavirus COVID-19* du site Web du CISSS de Lanaudière à l'adresse suivante : <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/> De plus, la DSPublique est en lien avec les organismes communautaires qui soutiennent la population dans cette situation exceptionnelle.

Merci aux équipes et aux médecins

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble des équipes de l'organisation et aux médecins qui sont mobilisés et en action pour prendre soin de la population qui doit être prise en charge dans cette période de pandémie. Nous pouvons compter sur du personnel dévoué et des équipes médicales professionnelles.

Nous désirons également remercier la population de Lanaudière pour sa collaboration dans cette lutte à la propagation du virus. Nous saluons votre respect des consignes. Chaque geste compte!

Pour de l'information générale sur la COVID-19,
dont le Guide autosoins et pour suivre l'évolution
de la situation :

Site Web : quebec.ca/coronavirus

Téléphone : 1 877 644-4545

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Renseignements : Pascale Lamy
Adjointe au PDG - relations publiques et chef du service
des communications par intérim
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Téléphone : 450 759-5333, poste 2685
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca